

Les pensions de réversion pourraient baisser

par [Marie-Cécile Renault](#) Le Figaro le 23/11/2018

- **Le haut-commissaire à la Réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, a expliqué plus concrètement comment pourrait fonctionner le futur système. Les perdants pourraient être nombreux.**
- Le feuillet des pensions de réversion est loin d'être terminé. Le gouvernement a beau avoir promis qu'elles ne seraient pas supprimées, elles pourraient fortement baisser pour les futurs retraités dans le nouveau système. Auditionné la semaine dernière devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée, Jean-Paul Delevoye, le haut-commissaire à la Réforme des retraites, a laissé entrevoir ce que pourrait être le futur calcul. Et il risque de faire beaucoup de perdants.
- Pour faire simple, les veufs et veuves actuels touchent, selon leur régime, de 50 % à 60 % de la pension de leur conjoint défunt. Dans le nouveau système, la réversion pourrait ne plus être calculée en fonction du montant de la retraite du conjoint défunt mais en fonction des revenus du veuf ou de la veuve encore vivant. L'idée est d'assurer «le maintien d'un niveau de vie», comme l'a précisé Jean-Paul Delevoye le 10 octobre, lors de la multilatérale avec les partenaires sociaux.
- **Un exemple frappant**
- Mais, devant les députés, le haut-commissaire a pris un exemple qui rend le calcul beaucoup plus parlant et le résultat inquiétant. «Si Monsieur gagne 2000 euros et Madame 4000 euros, cela fait 6000 euros pour le couple. On peut décider, en cas de décès, de maintenir le niveau de vie à 50 %, soit 3000 euros. Dans ce cas, si Monsieur meurt, Madame n'a rien, car elle touche déjà plus de 3000 euros. Si Madame meurt, Monsieur touche 1000 euros pour l'amener au seuil des 3000 euros. C'est la question qui se pose», a détaillé Jean-Paul Delevoye. Dans le système actuel, quel que soit le montant de leur pension respective, la femme toucherait 1000 euros de réversion et le mari 2000 euros.
- Aujourd'hui, rien n'est tranché. La concertation avec les partenaires sociaux a repris sur les points les plus explosifs de la future réforme, et le sujet des pensions de réversion ne sera abordé qu'en février ou mars. Les pensions de réversion représentent aujourd'hui 36 milliards d'euros de dépenses par an, soit 1,5 point de PIB.